
Enquête sur la maison d'école au XIXe s. menée par le MNE en 1982. Département de l'Oise.

Numéro d'inventaire : 2010.08856

Type de document : dossier documentaire

Éditeur : INRP

Date de création : 1982

Description : Feuilles manuscrites.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Notes de lecture.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Oise

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Lieux : Oise

Marique Demagny-Desgronx : d'implantation des structures de l'école
élémentaire dans le département de l'Oise, pendant la première
moitié du XIX^e siècle - ①

La Recherche menée sur l'implantation des structures de l'école élémentaire
dans le département de l'Oise s'inscrit dans des cadres aussi définis :
géographiquement six cantons ont été explorés -

- le canton de Grandvilliers et celui de Breuil au Nord ^{ouest de} ~~l'Oise~~
dép. de l'Oise - ces cantons sont situés sur le plateau
Picard
- le canton de Noyon au Nord-Est du département (Toucheville
dép. de l'Aisne)
- le canton de Pont-Sainte-Maxence - au Sud-Est du département
des communes de ce canton sont toutes situées à la limite ou dans
des clapiers de la forêt d'Halatte.
- le canton de Méry au sud-ouest du département (à la limite
du Vexin)
- le canton du Combray Saint Germer à l'ouest du département
(dans le pays de Bray)

ET échaffournage géographique représente un ensemble de 92
communes - une recherche ultérieure y adjoncra les renseignements
concernant Beauvais et les communes qui l'entourent.

- Dans le temps, les sondages portent sur les années 1831-1833-1834
et 1840 à 1845 - une Recherche ultérieure doit permettre une autre
coupe dans les années 1850 et suivantes et dans les années 1880
et suivantes.

- Les sources de l'enquête sont d'une part la série des ^{archives} ~~départementales~~
départementales de l'Oise : Rapports de visite des inspecteurs provinciaux
et Rapports statistiques annuels par arrondissement - et d'autre part
la série O des archives départementales de l'Oise.
Le point de départ du travail a donc été le dépouillement systématique
des documents de la série T pour toutes les communes ^{retenues} pour l'enquête,
on a ensuite procédé à une approfondissement pour chaque
commune à partir de la série O. (travail actuellement en cours) permet
tant de reconstituer l'histoire de l'implantation de l'école pour chaque
commune depuis les premières années du XIX^e siècle, donc en amont
et en aval des coupes définies dans la série T.

Statistiquement, en l'état actuel de la Recherche on peut retenir les
éléments suivants :

- ~~le~~ le canton du Combray Saint Germer compte en 1842
17 communes, représentant 20 écoles. le nombre d'élèves qui fréquentent
chaque école varie de 50 à 100 - il s'agit bien, entendu, de
des effectifs globaux maxima - donc d'effectifs potentiels
d'élèves de l'école -

sur 20 sont convenables - ainsi que 3 logements d'ouvriers⁽²⁾ sur 20. le mobilier scolaire est jugé suffisant dans 6 cas sur 20 - une seule école a des lieux d'aisances. des Rapports concernant le canton du Condray Saint Germer ne permettent pas de déterminer combien d'écoles appartiennent à la commune.

Dans le canton de Pont Sainte Maxence 12 communes comptent 26 écoles (6 à Pont, 4 à Torberie, 2 à Torneuil) de nombre d'élèves que chaque école est susceptible de recevoir va de 15 (à Raray) à 190 (à Pontpoint) - des effectifs les plus fréquents varient de 60 à 80 élèves - des Rapports d'inspection de 1843 permettent d'établir que 9 classes sur 26 présentent des conditions matérielles convenables - dans 7 écoles sur 26 le mobilier scolaire est suffisant de logement de l'ouvrier n'est convenable que dans 2 écoles sur 26 et il n'y a de lieux d'aisances que dans 2 écoles sur 26 - 12 écoles sur 26 appartiennent à la commune -

Dans le canton de Mayon qui compte 15 communes et 18 écoles - d'après un Rapport statistique de 1831 - 9 écoles sur 18 sont alors jugées convenables sur le plan matériel et 8 sur 18 appartiennent à la commune. En 1841 selon les Rapports de l'inspecteur primaire 3 salles de classe sur 18 sont convenables - dans aucune école le mobilier n'est jugé suffisant - de logement de l'ouvrier n'est jugé convenable que dans 2 cas sur 18 - nulle part il n'existe de lieux d'aisances - 9 écoles sur 18 appartiennent à la commune ce que ne représente qu'une approximation en dix ans.

Dans le canton de Meur en 1843 on dénombre 17 communes et 24 écoles - (à Meur: 2 écoles communales, 3 écoles privées) - 11 écoles sur 24 présentent des conditions matérielles satisfaisantes - 6 logements sur 24 sont convenables - le mobilier n'est suffisant que dans 2 écoles sur 24 - on rencontre 3 fois des lieux d'aisances de 3 écoles seulement appartiennent à la commune on peut dire avec certitude qu'elles appartiennent à la commune.

Dans le canton de Grandvilliers d'après un Rapport statistique 15 communes possèdent en 1831 15 écoles dont 5 seulement sont jugées assez grandes - en 1834. 8 de ces 15 écoles appartiennent à la commune -

en 1843. toujours pour le même canton. 15 communes, 30 écoles - 16 classes sont suffisantes mais seulement 7 mobiliers scolaires et 3 logements. 14 écoles appartiennent à la commune - 16 appropriations en 12 ans)

Dans le canton de Breteuil en 1845 18 communes, 31 écoles - 14 locaux jugés suffisants - mais 11 mobiliers et 3 logements - 12 écoles appartiennent à la commune

abandonnant les chiffres, essayons de sonder plus avant : quelles ⁽³⁾ qualités les Rapports des inspecteurs primaires nous permettent-ils d'appréhender : quel est réellement l'état des écoles, celui du logement des instituteurs, quand ils sont jugés insupportables ? que ~~peut~~ comprend alors le mobilier scolaire ? à quoi ressemble "la maison d'école" dans la première partie du XIX^e siècle ?

Le plus souvent "La classe est trop petite, mal éclairée" (Mém. 1843 - école communale de filles) - à Montb, 1843 "école détestable, l'on n'y voit rien à trois heures de l'après-midi" - on encore "la classe quoique rigoureusement assez grande est malsaine, mal éclairée, le plafond est trop bas, les murs ne sont pas solides" (Saint-Trépin 1843) - ~~à~~ à Lormaison, Toujours en 1843 "le mur meridional est extrêmement humide, cela tient à ce que l'eau du ciel filtre à travers les murailles" - presque Toujours l'école est trop petite au regard des effectifs - A la chapelle aux poth en 1843 "le local servant à l'école est un peu étroit, il y a tout au plus place pour 60 ou 65 enfants et en hiver la commune peut en fournir 75 ou 80" - à Puisieux en Bray "le local est trop petit et mal éclairé", à Saint-Aubin en Bray "le local est un peu étroit et le plafond trop bas." (2 m 50) - à Saint-Germer ~~propre~~ à l'école communale de garçons - Toujours en 1843 "le local servant à l'école n'est pas assez vaste, il est insuffisant tout au plus pour 50 élèves (7 m x 5,2 m x 3 m) et la commune peut en fournir 80 en hiver" - à Brasseuse aussi - en 1841 "la salle d'école est trop petite et en plus elle est obscure" quel quefois le Tableau est encore plus sombre : école assez grande mais obscure et extrêmement malsaine - pas de mobilier - pas de lieux d'aisances. Cette école de vrait être interdite provisoirement, les enfants peuvent y contracter des maladies" (Roberval - 1844) - "la classe est humide, entrecouverte et beaucoup trop petite puisqu'elle n'a que 28 m 67 de surface et qu'elle ne peut recevoir que 35 enfants - en hiver il peut y en avoir 80" ~~insuffisant~~ - "il y a la plus grande urgence que la commune se procure un local, attendu que celui-ci n'est pas sain puisqu'il est entrecouvert" (Rully 1841) - "le local est trop petit et le mobilier insupportable. la commune peut fournir 90 élèves et la classe peut en contenir tout au plus 45 ou 50 - les enfants amoncelés ne peuvent se remuer, changer de position sans causer un grand désordre - les efforts de l'instituteur sont paralysés" (Seufontaine 1843 - la classe mesure 6,4 m sur 5,2 m - avec 2,6 m de hauteur de plafond).

